

FORMULAIRE D'ABONNEMENT 2024/2025

Merci de veiller à ce que : Toutes les pages soient paraphées ;

Les parties A, C, H et I soient renseignées et la partie I signée.

L'Élève ait bien compris les partie F et G ;

A. Coordonnées de l'abonné

NOM Prénom Élève _____

Classe/Établissement _____

Spécialités ou options choisies _____

Téléphone Élève _____

E-mail Élève _____

Noms Parents _____

Adresse Facturation _____

Code postal/Ville _____

Téléphone Maman _____ Téléphone Papa _____

E-mail _____

Classes des Frère(s) et sœur(s) _____

Informations supplémentaires _____

B. Les abonnements

Tutorats de Maths / Français / Physique / Chimie / Aide aux devoirs (collège et primaire)

1. Abonnements APEX

Un Tutorat par semaine hors vacances scolaires (formule dédiée aux lycéens, collégiens, écoliers).

APEX I : 1h par semaine 109 € / mois ¹	APEX I.5 : 1h30 par semaine 159 € / mois ¹	APEX II : 2h par semaine 209 € / mois ¹
APEX III : 3h par semaine 289 € / mois ¹	Autre durée :	

2. Abonnements APEX Étudiant

Un Tutorat par semaine hors vacances scolaires (formule dédiée aux étudiants).

ÉTUDIANT II : 2h par semaine 249 € / mois ¹	ÉTUDIANT III : 3h par semaine 369€ / mois ¹	ÉTUDIANT IV : 4h par semaine 489 € / mois ¹
--	--	--

C. Tarifs et règlement

J'abonne mon enfant à la formule pour le montant mensuel indiqué dans la partie B. (Cochez la case correspondante) :

Formules « APEX »		
<input type="checkbox"/> APEX I	<input type="checkbox"/> APEX I.5	<input type="checkbox"/> APEX II
<input type="checkbox"/> APEX III	<input type="checkbox"/> « APEX » AUTRE DURÉE :	
Formules « APEX ÉTUDIANT »		
<input type="checkbox"/> ÉTUDIANT II	<input type="checkbox"/> ÉTUDIANT III	<input type="checkbox"/> ÉTUDIANT IV

Inscription pour la rentrée 2024

Pour les élèves inscrit dès le début de l'année, l'abonnement commencera le 3 septembre 2024.

Le mois en cours est à régler le jour de l'inscription.

Tutorat d'essai : Si, à la suite du premier Tutorat, l'Élève décide de ne pas continuer, le Tutorat effectué sera facturé 33 € de l'heure. (40€ de l'heure pour les étudiants)

Inscription en cours de mois

Pour toute inscription en cours de mois, la facturation se fera au nombre d'heures effectuées au cours de ce mois au tarif de **30 €/heure. (36 €/heure pour les formules ÉTUDIANT)**

¹ Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2024-2025

Désinscription en cours de mois (en respectant le préavis de 30 jours)

Pour toute désinscription en cours de mois, la facturation se fera au nombre d'heures effectuées au cours de ce mois au tarif de **30 €/heure. (36 €/heure pour les formules ÉTUDIANT)**

L'abonnement par tacite reconduction commence au 1er du mois suivant la date d'inscription.

Exemple : Si vous inscrivez votre enfant au cours du mois d'octobre et que celui-ci fait 3h de cours en octobre, vous serez facturé 90 € TTC pour le mois d'octobre et l'abonnement commencera au 1^{er} novembre. Celui-ci sera renouvelé tacitement au 1^{er} de chaque mois.

Jours fériés

Un élève abonné n'a jamais de Tutorat les jours fériés de la période scolaire, sauf si vous recevez une communication vous indiquant le contraire. Les Tutorats non-dispensés les jours fériés seront rattrapés à une autre date. L'Élève fait sa demande pour décaler ce cours directement auprès de son Tuteur.

Liste jours fériés ou non travaillés pour l'année scolaire 2024/2025 :

- **Vendredi 1er novembre** : Toussaint
- **Lundi 11 novembre** : Armistice 1918
- **Mercredi 1er janvier** : Jour de l'an
- **Lundi 21 avril** : Lundi de Pâques
- **Jeudi 1er mai** : Fête du Travail
- **Jeudi 8 mai** : Fête de la Victoire 1945
- **Jeudi 29 mai** : Ascension
- **Vendredi 30 mai** : Pont de l'ascension
- **Lundi 9 juin** : Lundi de Pentecôte

D. Paiement

La facture du mois en cours vous sera envoyée par mail à **chaque début de mois** et sera à régler au comptant :

- Soit par prélèvement automatique SEPA formulaire à remplir en annexes
- Soit par chèque à l'ordre de *Jérémie HERVET*
- Soit par virement bancaire (IBAN : FR76 1830 6000 1036 1379 5248 856 – BIC : AGRIFRPP883)
- Soit par espèces

E. Durée de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois complet à partir du 1^{er} du mois et renouvelable tous les 1^{ers} du mois par tacite reconduction.

L'abonnement pourra débuter au plus tôt le **3 septembre 2023** prendra naturellement fin le **27 juin 2024** sauf si l'abonné décide de mettre fin à celui-ci avant, moyennant un **préavis de trente (30) jours**, en nous adressant un courrier au 107, RUE JEANNE D'ARC 76000 ROUEN ou par courriel à l'adresse : contact@apexrouen.fr

F. Annulation ponctuelle d'un Tutorat

- Un Tutorat ne peut être annulé et rattrapé qu'en cas d'absence justifiée pour raison médicale (certificat médical obligatoire) ou cas de force majeure dûment prouvé. Dans ce cas, le Tutorat pourra être rattrapé dans un délai maximum de trente (30) jours. Le Client pourra proposer plusieurs dates afin de trouver un créneau adéquat pour le Tuteur.
- Un Tutorat ne pourra être remboursé.
- Un Tutorat peut être déplacé dans la limite d'un mois avant ou après la date prévue, si la demande est réalisée au plus tard sept (7) jours avant le Tutorat.

- **L'Élève (ou le parent) doit impérativement prévenir son Tuteur s'il ne peut se rendre au Tutorat (SMS ou appel téléphonique ou e-mail).** Si le Tuteur n'a pas été informé et si le Tutorat se déroule sans l'Élève, il ne sera pas possible de le rattraper.
- Afin d'assurer un suivi de qualité aux Élèves, **si le Tuteur est absent**, le Tutorat manqué sera rattrapé à une date ultérieure.

G. Conduite à tenir

L'Élève abonné s'engage à tenir une conduite respectueuse de l'espace de travail où il se trouve ainsi qu'envers son professeur. Il est tenu d'arriver 5 minutes avant le début du Tutorat.

En cas de retard, le cours ne sera pas prolongé du temps perdu.

Les téléphones sont strictement interdits durant les Tutorats (sauf impératif : demande explicite de l'Élève auprès de son Tuteur).

Un règlement intérieur est affiché dans nos locaux et l'Élève devra s'y tenir.

H. Photos

Je, soussigné, Tuteur légal de l'enfant

autorise

n'autorise pas

que notre enfant soit pris en photo en situation (Tutorat, Salle de révisions, ...) dans nos locaux.

Ces clichés pouvant être utilisés à des fins commerciales.

I. Validation du document

Merci de cocher les cases suivantes :

Nous certifions avoir pris connaissance de ces conditions générales (cadres A à H) et acceptons celles-ci.

Nous certifions avoir pris connaissance des CGV détaillées en annexe.

Fait à :

le :

En deux exemplaires dont un remis à la famille de l'abonné et un conservé par APEX Soutien Scolaire.

**Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »,
du parent ou du tuteur légal :**

ANNEXES

A.1 Identification

Les présentes Conditions générales de Vente (ci-après CGV) sont proposées par Apex Soutien Scolaire, Entreprise Individuelle HERVET Jérémie – N° SIREN 788506392 (ci-après « Apex Soutien Scolaire »), dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, situé au 107 rue Jeanne d'Arc, représentée par M. HERVET Jérémie.

Son numéro de téléphone non surtaxé est le 06.78.27.18.26, son adresse de courrier électronique est contact@apexrouen.fr et son numéro individuel d'identification TVA intracommunautaire FR73788506392.

Apex Soutien Scolaire est propriétaire et éditeur du Site internet www.apexrouen.fr (ci-après « le Site »).

Le formulaire d'abonnement (ci-après « le Formulaire ») propose aux clients (ci-après « le Client ») la possibilité d'inscrire leurs enfants, écolier, collégien, lycéen ou étudiant à des séances de soutien (ci-après le « Service »). Ces séances sont collectives.

Les périodes de vacances scolaires zone B (ci-après « vacances scolaires ») sont définies sur le site : <https://www.education.gouv.fr/> et ne concernent pas les grandes vacances (juillet / août).

A.2 Application et opposabilité des CGV

Les présentes CGV ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles Apex Soutien Scolaire commercialise le Service tel que proposé à la vente sur le Formulaire aux responsables légaux (ci-après « le Client »). Elles s'appliquent donc à toute commande (ci-après la « Commande ») de Service passée via le formulaire d'abonnement (ce document) pour un ou des enfants dont il a la charge (ci-après « l'Élève »).

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant la passation de commande en signant le formulaire.

La validation de la réservation vaut donc acceptation de ces CGV. Celles-ci sont régulièrement mises à jour, les CGV applicables sont celles en vigueur sur le formulaire d'abonnement à la date de la passation de la Commande.

Toute condition contraire posée par le Client serait donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Apex Soutien Scolaire quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait qu'Apex Soutien Scolaire ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété comment valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

Le contrat est formé des présentes CGV et des éléments de la réservation complétés par le Client.

A.3 Description du service

Apex Soutien Scolaire propose un service de soutien scolaire sous trois formes :

Offre 1 : Sous forme d'un accompagnement hebdomadaire récurrent : un abonnement mensuel reconduit tacitement à la fin de chaque mois.

Offre 2 : Sous forme d'un accompagnement ponctuel sur un ou plusieurs créneaux fixés à l'avance.

Offre 3 : Sous forme de soutien scolaire en groupe restreint à 12 Élèves maximum (Ci-après un « Stage »).

Chaque séance d'accompagnement scolaire en petit groupe est appelée un Tutorat. Sa durée est celle déterminée par le Client lors du choix de la formule dans la partie C du formulaire d'inscription. Au cours d'un Tutorat, les Élèves font leurs devoirs ou des exercices mis à leur disposition par le Tuteur et sont aidés chacun leur tour par le Tuteur. Les Tutorats peuvent être multi-matières.

Chaque Tutorat a lieu dans les locaux d'Apex Soutien Scolaire. L'accès est libre sur les horaires d'ouverture consultables sur le Site internet pendant la période d'abonnement cyclique, pour les Élèves ayant souscrit à l'Offre 1. Pour les Élèves ayant souscrit à l'Offre 2, ils ne peuvent accéder au local que sur leurs heures de Tutorats. Pour les Élèves ayant souscrit à l'Offre 3, ils ne peuvent accéder au local que sur leurs heures de Stage.

L'Offre 1 se décompose de la façon suivante :

FORMULES « APEX » : Un (1) Tutorat par semaine hors vacances scolaires. Il sera possible de prendre des séances supplémentaires, qui seront facturées en plus du prix de l'abonnement au prix de 30 €/heure.

FORMULE ETUDIANT : Un (1) Tutorat par semaine hors vacances scolaires. Il sera possible de prendre des séances supplémentaires, qui seront facturées en plus du prix de l'abonnement au prix de 36 €/heure.

A.4 Prix et conditions de paiement de la réservation

Le montant de l'offre choisie est indiqué sur le formulaire d'inscription, avant que le Client n'accepte les présentes CGV, valide son inscription et procède au paiement. Ce montant total est indiqué en toutes taxes comprises.

Si la commande concerne l'Offre 1, le Client doit alors payer, au jour de l'inscription, la première mensualité de l'abonnement mensuelle, par chèque, par virement, par espèces ou par prélèvement automatique SEPA selon les conditions exposées dans la partie C du formulaire.

Si la commande concerne l'Offre 2, la totalité du paiement doit être réalisée avant la date du premier Tutorat par le Client.

En cas de souscription à une Offre 1, les mensualités suivantes seront facturées au Client en début de mois, la facture devant être réglée comptant. La facture est éditée dans les cinq (5) premiers jours du mois concerné.

En cas de souscription à l'Offre 3, la facture doit être réglée lors de l'inscription. Tant que la facture n'est pas payée, l'Élève n'est pas considéré comme inscrit et sa présence au Tutorat ou Stage pourra être refusée.

En cas de retard de paiement, le Client devra verser à Apex Soutien Scolaire un taux d'intérêt équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces taux d'intérêt seront dus dès le premier jour du retard, après mise en demeure par courrier A/R.

A.5 Durée

La durée du contrat varie selon le Service sélectionné par le Client.

Si le Client a opté pour une Offre 1, le Contrat est valable de la date de la réservation à la fin du mois en cours. Il est ensuite reconduit tacitement pour le mois suivant, sauf courrier ou courriel de non reconduction transmis à Apex Soutien Scolaire par le Client. Le Client effectuera son préavis obligatoire de trente (30) jours.

Le Contrat prend définitivement fin le 27 juin de l'année scolaire au cours de laquelle il a été conclu. Le dernier mois est facturé en fonction du nombre d'heures suivies au cours de ce mois selon le même calcul que celui exposé dans la partie C du formulaire.

Si le Client a opté pour une Offre 2 ou Offre 3, le contrat est en vigueur entre les Parties jusqu'à la fin du dernier Tutorat ou du dernier jour de stage.

A.6 Annulation/Remplacement

Une fois le délai de rétractation écoulé, l'inscription ne peut être annulée. De la même façon, si l'Élève n'utilise pas les infrastructures mises à sa disposition, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Un Tutorat peut en revanche être déplacé dans la limite d'un mois avant ou après la date prévue, si la demande est réalisée au plus tard sept (7) jours avant le Tutorat. De la même façon, un créneau de stage (Offre 3) peut être déplacé au plus tard sept (7) jours avant le début du stage et ne peut être repositionné uniquement sur la même période de vacances scolaire et s'il reste de la place.

Un Tutorat ne peut être annulé et reprogrammé qu'en cas d'absence justifiée pour raisons médicales (certificat médical obligatoire) ou forces majeures dûment prouvées.

Dans le cas de l'Offre 1, le Contrat peut être résilié par courrier à Apex Soutien Scolaire au 107, RUE JEANNE D'ARC – 76000 ROUEN ou courriel à contact@apexrouen.fr.

Dans le cas de l'Offre 2 et de l'Offre 3, le Contrat peut être résilié par courrier à Apex Soutien Scolaire au 107, RUE JEANNE D'ARC – 76000 ROUEN ou courriel à contact@apexrouen.fr au plus tard sept (7) jours avant le premier cours programmé pour que la totalité de la prestation ne soit pas due.

A.8 Service client

Pour toute demande d'informations, de précisions ou pour toute réclamation, le Client doit contacter, en priorité, le Service Client d'Apex Soutien Scolaire, afin de permettre à ce dernier de tenter de trouver une solution au problème.

Le service Client d'Apex Soutien Scolaire est accessible du lundi au vendredi de 10h à 18h, les jours ouvrés non fériés (hors juillet – août) en utilisant les coordonnées suivantes :

- téléphone (non surtaxé) : 06.78.27.18.26
- email : contact@apexrouen.fr
- courrier : APEX SOUTIEN SCOLAIRE – 107, RUE JEANNE D'ARC – 76000 ROUEN

A.10 Obligations du client

Le Client s'engage à respecter les termes des présentes CGV.
Le Client convient de s'abstenir :

- de vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder sous sous-licence tout ou partie des contenus pédagogiques fournis par Apex Soutien Scolaire.
- de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'Apex Soutien Scolaire,
- de dénigrer le Site et/ou les produits ainsi qu'Apex Soutien Scolaire sur les réseaux sociaux et tout autre moyen de communication.

L'Élève s'engage à respecter le règlement intérieur du local.
Le Client est informé que l'Élève doit :

- Respecter les lieux,
- Avoir un comportement décent et respectueux des Tuteurs et des autres Élèves,
- Respecter le matériel et ne pas emporter chez lui le matériel qui ne lui appartient pas,
- Arriver à l'heure. Le retard ne donnera lieu à aucun remboursement, le temps perdu ne sera pas rattrapé.

Si, pour un quelconque motif, Apex Soutien Scolaire considère que le Client ou l'Élève ne respectent pas les présentes CGV, Apex Soutien Scolaire peut à tout moment, et à son entière discrétion, supprimer son accès au local et prendre toutes mesures incluant toute action judiciaire civile et pénale à son encontre.

Tout matériel endommagé par le Client ou l'Élève devra être intégralement remboursé à Apex Soutien Scolaire.

A.11 Droit de rétractation

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter du paiement de la réservation de l'Offre 2 pour exercer son droit de rétractation auprès d'Apex Soutien Scolaire, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Le Client accepte que son droit de rétractation ne s'applique pas lorsque le service a débuté.

Pour exercer son droit de rétractation de la Commande, le Client doit notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, sans justifier de motifs. Le Client peut communiquer sa décision de rétractation par tout moyen, notamment en l'envoyant par courrier à Apex Soutien Scolaire à l'adresse suivante : 43, rue du champ des oiseaux, 76000 Rouen ou par courriel à contact@apexrouen.fr

En cas de notification à Apex Soutien Scolaire par le Client de sa décision de rétractation, quel que soit le moyen employé, Apex Soutien Scolaire lui enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (notamment par courriel).

En cas de rétractation du Client, le remboursement de la Réservation qui a fait l'objet du droit de rétractation est effectué par Apex Soutien Scolaire par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client. Le remboursement est opéré dans les meilleurs délais.

A.12 Responsabilité

Apex Soutien Scolaire met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture, dans des conditions optimales, d'un Service de qualité. Elle ne saurait cependant en aucun cas voire sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat, qui serait imputable soit au Client ou à l'Élève, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure. Plus généralement, si la responsabilité d'Apex Soutien Scolaire se trouvait engagée, elle ne pourrait en aucun cas accepter d'indemniser le Client pour des dommages indirects.

Il est expressément stipulé qu'Apex Soutien Scolaire ne pourra en aucun cas être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, pour le cas où le matériel informatique ou la messagerie électronique des Clients rejeterait, par exemple du fait d'un anti-spam, les courriers électroniques adressés par Apex Soutien Scolaire, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, la copie de la facture.

Apex Soutien Scolaire n'est en aucun cas responsable des Élèves lorsqu'ils ne sont pas présents dans le local. Si l'Élève ne se rend pas au local pendant ses heures de Tutorat ou de venue libre, Apex Soutien Scolaire n'est en aucun cas responsable de l'Élève. Il est recommandé au Client de souscrire une assurance en cas de dommages causés par l'Élève à des tiers, aux locaux ou au matériel.

A.13 Données personnelles

Apex Soutien Scolaire attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Clients.

Dans le cadre de la fourniture du ou des produit(s), Apex Soutien Scolaire collecte des données personnelles des Clients et notamment les données de la partie A de ce formulaire.

Apex Soutien Scolaire collecte et traite les données personnelles des Clients pour les finalités suivantes

- Fourniture des Services ;
- Gestion des commandes ;
- Exercice du droit de rétractation, paiement, facturation, ... ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Clients ;
- Elaboration de statistiques ;
- Gestion des impayés et des contentieux.

Les données relatives à la gestion des données personnelles des Clients sont conservées pour la durée strictement nécessaire telle que définie par la Loi Informatique et Libertés telle que modifiée soit trois ans après la collecte ou le dernier contact avec le Client.

La base légale du traitement est le présent contrat.

Les données personnelles des Clients sont traitées par le service commercial d'Apex Soutien Scolaire ainsi que par des sous-traitants éventuels d'Apex Soutien Scolaire pour les seules finalités précisées ci-dessus. Les données sont ainsi notamment transmises au Tuteur en charge de l'Élève.

Apex Soutien Scolaire veille à sécuriser les données personnelles des Clients de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Obligation des Clients :

- Les Clients reconnaissent que les données personnelles divulguées par eux sont valides, à jour et adéquates ;
- Les Clients s'engagent à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer à Apex Soutien Scolaire des données de personnes tierces sans leur consentement.

Le consentement de l'Élève est requis ainsi que celui de ses parents si ce sont ses parents qui effectuent la réservation et/ou le règlement.

Le Client peut engager, le cas échéant, un recours auprès de l'autorité de contrôle interne, la CNIL en France.

A.14 Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français, sans tenir compte des principes de conflits de lois.

En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec les présentes CGV, et que le Client est un consommateur, celui-ci peut décider de soumettre le litige avec Apex Soutien Scolaire à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le Client peut se rendre sur la plateforme européenne de règlement des litiges de consommation mise en place par la Commission européenne à l'adresse suivante et répertoriant des organismes de règlement de litiges agréés en France : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du code de procédure civile s'appliqueront.